



## PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat général

Service inter ministériel de l'administration  
et de la modernisation de l'État

Bureau des mutualisations  
et de l'immobilier de l'État

**ARRETÉ N° 2015 – 292 – 0005 /BMIE/PREF du 19/10/2015**  
**désignant le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture pour assurer la**  
**suppléance du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane**  
**du 19 octobre 2015 au 21 octobre 2015 inclus.**

LE PREFET DE LA REGION GUYANE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de M. Éric SPITZ, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** le décret du 15 avril 2015 relatif à la nomination de M. Yves de ROQUEFEUIL, administrateur territorial, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre du 29 août 2014 relatif à la nomination de M. Vincent NIQUET, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

### ARRETE

**Article 1** : M. Vincent NIQUET, secrétaire général pour les affaires régionales, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane du 19 octobre 2015 au 21 octobre 2015 inclus.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le secrétaire général pour les affaires régionales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
SIGNE  
E.SPITZ

